

COEFF 2 AU
CHALLENGE FTTRI 2025

CHAMPIONNAT DE TRIATHLON

TRIATHLON GAUGUIN

DIMANCHE

21

SEPTEMBRE
2025



ORGANISÉ PAR LE CLUB KONA TRI TAHITI ET
LA FÉDÉRATION TAHITIENNE DE TRIATHLON

OUVERT AUX LICENCIÉ(E)S FTTRI ET NON-LICENCIÉ(E)S

COURSES ADULTES

Triathlon XS : 400m 🏊 10km 🚴 2,5km 🏃
Triathlon S : 750m 🏊 20km 🚴 5km 🏃
Triathlon M + relais : 1,5km 🏊 40km 🚴 10km 🏃

COURSES JEUNES

Cross Triathlon 6-8 ans : 50 m 🏊 1km 🚴 0,5km 🏃
Cross Triathlon 9-11 ans : 150m 🏊 2,5km 🚴 1,5km 🏃

INFORMATIONS / INSCRIPTIONS : WWW.TAHITITRIATHLON.PF



Jardin Botanique
Teva I Uta



FÉDÉRATION
TAHITIENNE
DE TRIATHLON

POWER
ADE



STC
NUTRITION





INSCRIPTION EN LIGNE UNIQUEMENT SUR WWW.TAHITITRIATHLON.PF

L'épreuve est organisée suivant les règles de la Fédération Tahitienne de Triathlon (FTTRI) en vigueur. L'organisation décline toute responsabilité en cas d'accident ou de défaillance dû à un mauvais état de santé, au non respect du code de la route ou des consignes de l'organisation, elle décline également toute responsabilité en cas de perte ou de vol de matériel.

Chapitre 1 – Arbitrage de l'épreuve

L'arbitrage est placé sous la responsabilité de l'arbitre principal et des arbitres assesseurs sous l'égide la la réglementation sportive de la FTTRI [cliquez ici pour la lire](#)

Les principales règles applicables sur les épreuves :

- Le port du casque à coque dure (norme CE), parfaitement ajusté, est obligatoire sur la partie cycliste,
- Les dossards seront positionnés par 3 points, devant en course à pied et derrière en vélo,
- Le drafting (aspiration à vélo) est autorisé sur le triathlon format XS et S mais interdit entre les hommes et les femmes.
- Le drafting (aspiration à vélo) est interdit sur le triathlon format M.
- Les prolongateurs sont interdit sur l'épreuve du triathlon format XS et S (autorisé pour le triathlon format M).
- La cession de dossard est strictement interdites
- Suppression du carton jaune « stop & go ». Désormais, toutes les fautes (hors disqualification) intervenant depuis le départ jusqu'à la fin de la deuxième transition font l'objet d'une pénalité de temps exécutée dans une zone dédiée appelée « Zone de Pénalité », laquelle est accessible dans les 500 derniers mètres du parcours pédestre. L'athlète sanctionné n'est pas obligatoirement averti verbalement par l'arbitre. L'athlète n'effectuant pas sa (ou ses) pénalité(s) sera automatiquement disqualifié.

- Procédure :

1. Affichage du numéro de dossard sur un panneau situé avant la zone de pénalité.
2. L'athlète sanctionné se présentera de sa propre initiative dans la zone de pénalité.
3. Le décompte du temps de pénalité commence au moment où l'athlète entre dans la zone de pénalité et se termine lorsque l'officiel dit « Go », moment auquel l'athlète peut poursuivre l'épreuve.
4. L'affichage du numéro ou autre identifiant de l'athlète ou de l'équipe (Relais) est effacé une fois la pénalité exécutée.
5. Un athlète sanctionné peut effectuer sa ou ses pénalités à n'importe quel tour de la course à pied.
6. La durée de la pénalité du format XS : 5 secondes, S : 10 secondes, M : 15 secondes, L à XXL : 30 secondes.



Chapitre 2 – Cession de dossard

- Il est expressément indiqué que les athlètes participent à la compétition sous leur propre et exclusive responsabilité.
- La cession du dossard est strictement interdite. Cette cession dégage de fait la responsabilité de l'organisation en cas d'accident subi ou provoqué par ce tiers lors de l'épreuve.
- En cas d'accident, le cédant et le reprenneur du dossard pourront éventuellement voir leur responsabilité recherchée.
- Le mandataire de la gestion des inscriptions pour le compte d'un groupe est tenu d'informer les participants du contenu du règlement de la course, de l'interdiction de cession du dossard et pourra éventuellement, en cas d'accident, voir sa responsabilité recherchée.
- Il est strictement interdit de courir sans dossard et tout contrevenant sera éventuellement susceptible d'engager sa responsabilité. L'organisation ne saurait être tenue responsable en cas d'accident subi ou provoqué par ce tiers.

Chapitre 3 – Dispositions Générales

Article 3-1 :

- Le « Championnat de Triathlon et Triathlon de Gauguin » est organisé par le club de Kona Tri Tahiti » sous l'égide de la Fédération Tahitienne de Triathlon, le dimanche 21 septembre 2025 au jardin botanique de la commune de Teva I Uta.
- Les épreuves proposées seront ouvertes aux licencié(e)s des clubs de la FTTRI et aux non-licencié(e)s s'acquittant d'une licence journalière.

Article 3-2 : Les organisateurs se réservent le droit de modifier le parcours si des circonstances imprévues les y contraignent..

Article 3-3 : Les épreuves proposées :

- Ouvert aux licencié(e)s et non-licencié(e)s¹ :

- Cross-Triathlon 6-8 ans-> 50m de natation, 1km de VTT, 0,5km de course à pied
- Cross-Triathlon 9-11 ans/12 ans² -> 150m de natation, 2,5km de VTT, 1,5km de course à pied
- Triathlon format XS -> 400m de natation, 10km de vélo, 2,5km de course à pied (à partir de benjamin)
- Triathlon format S -> 750m de natation, 20km de vélo, 5km de course à pied (à partir de cadet)
- Triathlon format M équipe (à partir de junior) -> 1,5km de natation, 40km de vélo, 10km de course à pied

- Uniquement aux licencié(e)s :

- Championnat de Polynésie française de Triathlon format S (à partir de cadet)
-> 750m de natation, 20km de vélo, 5km de course à pied
- Championnat de Polynésie française de Triathlon Triathlon format M individuel (à partir de junior)
-> 1,5km de natation, 40km de vélo, 10km de course à pied

¹ Un certificat médical attestant l'absence de contre-indication à la pratique des activités physiques et sportives est obligatoire pour les non-licencié(e)s, conformément à l'Arrêté n° 200 CM du 15 février 2018. La durée de validité du certificat est de 3 ans à compter de la date où il a été établi (auto-questionnaire à déclarer chaque année via l'arrêté) pour les personnes de moins de 50 ans et de 1 an pour les personnes de plus de 50 ans.

• [Cliquez ici pour télécharger le certificat médical type conformément à l'arrêté.](#)

• [Cliquez ici pour télécharger l'auto-questionnaire de renouvellement de votre certificat conformément à l'arrêté.](#)

² La catégorie benjamin peut participer à la course 9-11 ans mais ne pourra pas prétendre à un podium sur cette épreuve (point n° 2.11.1.2 de la réglementation fédérale concernant le cahier des charges des compétitions fédérales).



Chapitre 4 – Programme du dimanche 21 septembre 2025 :

A partir de 6h30 : Retrait des dossards pour toutes les épreuves

6h30 : Ouverture du parc à vélo du Triathlon S (parc n°1)

7h15 : Fermeture des retraits des dossards du Triathlon S

7h20 : Fermeture du parc à vélo de l'épreuve S (parc n°1)

7h20 : Briefing du Triathlon S

7h30 : Départ du Championnat de Triathlon S

7h45 : Ouverture du parc à vélo du Triathlon M

8h30 : Fermeture des retraits des dossards du Triathlon M

8h35 : Fermeture du parc à vélo et Briefing du Triathlon M

8h35 : Briefing du Triathlon M

8h45 : Départ du Triathlon M

8h45 : Ouverture du parc à vélo des épreuves 6/8 ans et 9/11ans (parc n°2)

9h05 : Fermeture des retraits des dossards des épreuves 6/8 ans et 9/11ans

9h10 : Fermeture du parc à vélo et Briefing des épreuves 6/8 ans et 9/11ans

9h15 : Briefing des épreuves 6/8 ans et 9/11ans

9h20 : Départ Cross triathlon 6/8ans

9h40 : Départ du Cross triathlon 9/11ans

10h30 : Ouverture du parc à vélo du Triathlon XS

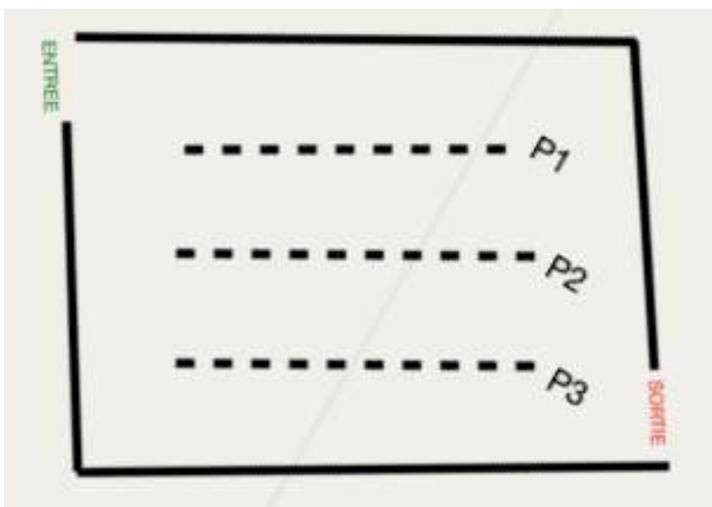
11h15 : Fermeture des retraits des dossards Triathlon XS

11h20 : Fermeture du parc à vélo du Triathlon XS

11h30 : Départ du XS

12h30 : Remise des récompenses des épreuves 6/8 ans, 9/11 ans, XS, S et M

Chapitre 5 - Disposition du parc à vélo





Chapitre 6 - Inscriptions

Pour l'ensemble des épreuves, les licencié(e)s et non-licencié(e)s peuvent s'inscrire individuellement ou par l'intermédiaire de leur club via le site internet de la fédération tahitienne de triathlon : www.tahititriathlon.pf .

- Le jour de la compétition les inscriptions non-payées ne seront pas pris en compte.
- Possibilité de règlement par carte bancaire (via l'inscription en ligne) ou par chèque à déposer au plus tard le 17/09/2025 à 8h00 (heure de Tahiti) au siège de la FTTRI.
- Les droits d'engagements augmenteront le 28/05/2025 à 23h59 (heure de Tahiti).
- Les inscriptions seront clôturées le 18/09/2025 à 8h00 (heure de Tahiti).
- Remboursement à 100 % sous justificatif écrit par une personne compétente 72 heures avant la compétition fédérale.
- En cas d'annulation de la compétition ou de l'une de ses épreuves en raison de conditions météorologiques ou de tout autre événement entraînant une annulation ou une interdiction, la fédération procédera au remboursement des inscriptions des participants à hauteur de 50%.

Tarifs des engagements pour les licencié(e)s de la F.T.TRI :

Courses	Droit d'engagement dès l'ouverture des inscriptions	Droit d'engagement entre (J-10 à J-3)	Engagement le jour de la compétition
Cross Triathlon 6-8 ans	200 xpf	500 xpf	Pas d'engagement le jour de la compétition
Cross Triathlon 9-11 ans			
Triathlon XS	1500 xpf	2500 xpf	
Triathlon S	3000 xpf	4000 xpf	
Triathlon M (individuel)	4000 xpf (+ frais de gestion)		
Triathlon M (équipe)	6000 xpf (+ frais de gestion)		

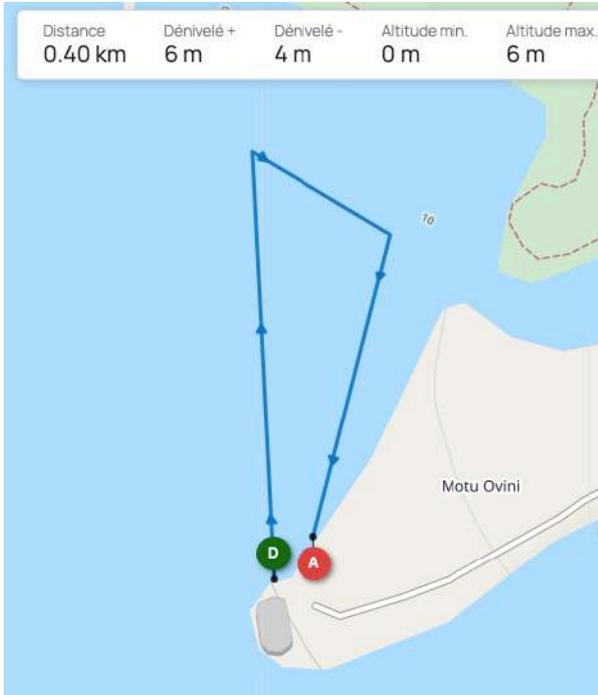
Tarifs des engagements pour les non-licencié(e)s : Toutes personnes non titulaires d'une licence triathlon « compétition » doivent obligatoirement s'acquitter d'une « licence journalière » et présenter un certificat médical de non contre-indication à la pratique d'une activité sportive comme le stipule l'article 3-3 de ce règlement.

Courses	Droit d'engagement dès l'ouverture des inscriptions		Droit d'engagement entre (J-10 à J-3)		Engagement le jour de la compétition
Cross Triathlon 6-8 ans	200 xpf	+250xpf de licence journée	500 xpf	+250xpf de licence journée	Pas d'engagement le jour de la compétition
Cross Triathlon 9-11 ans					
Triathlon XS	1500 xpf	+1000xpf de licence journée	2500 xpf	+1000xpf de licence journée	
Triathlon S	3 000 xpf	+1000xpf de licence journée	4 000 xpf	+1000xpf de licence journée	
Courses	Droit d'engagement dès l'ouverture des inscriptions				
Triathlon M par équipe	6000 xpf (+ frais de gestion)		+1500 xpf de licence journée par athlète		

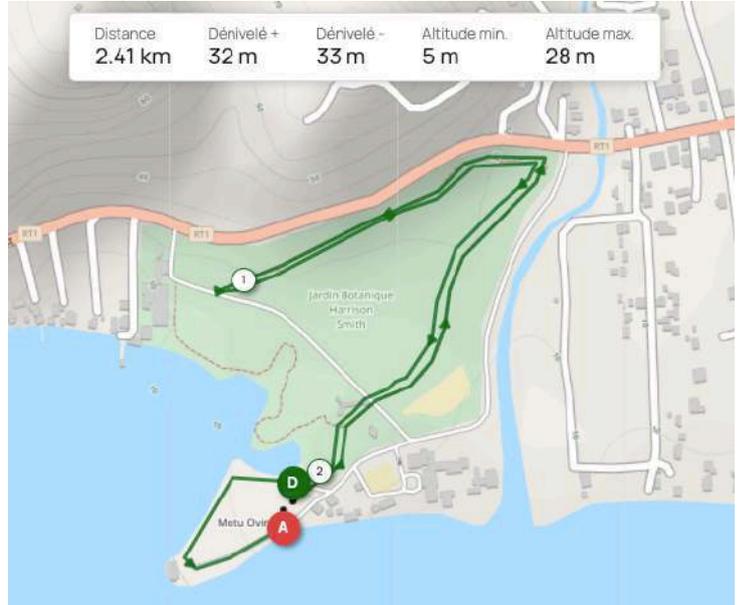


Chapitre 7 - Parcours des épreuves adultes

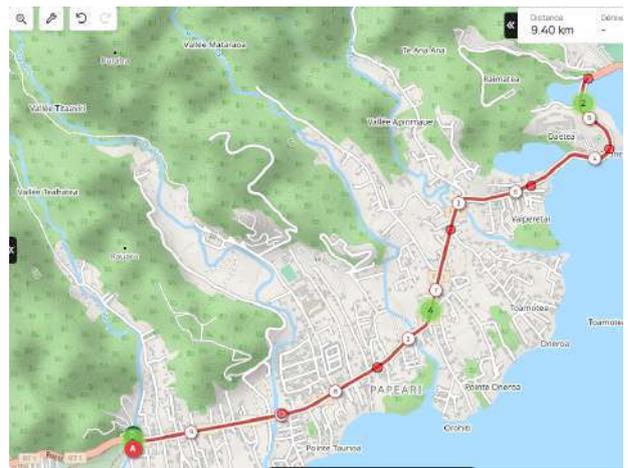
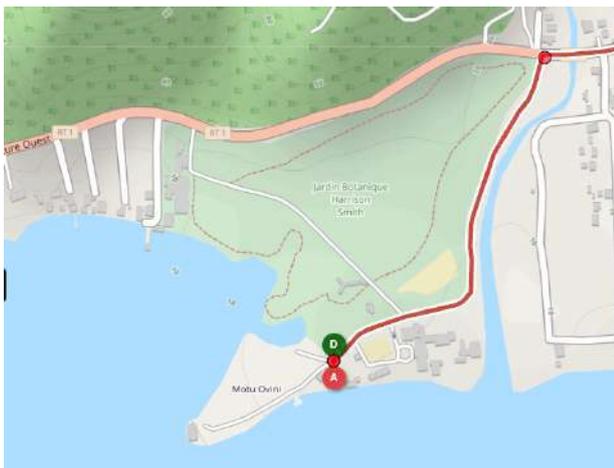
Natation XS (1 boucle), S (2 boucles)
et M (4 boucles) :



CAP XS (1 boucle), S (2 boucles) et M (4 boucles) :



Vélo XS (1 boucle) et S (2 boucles) et M (4 boucles) :





Cross Triathlon 6/8 ans :

1 boucle de natation (50m) / 2 boucles de VTT (1km) / 1 boucle de course à pied (500m)



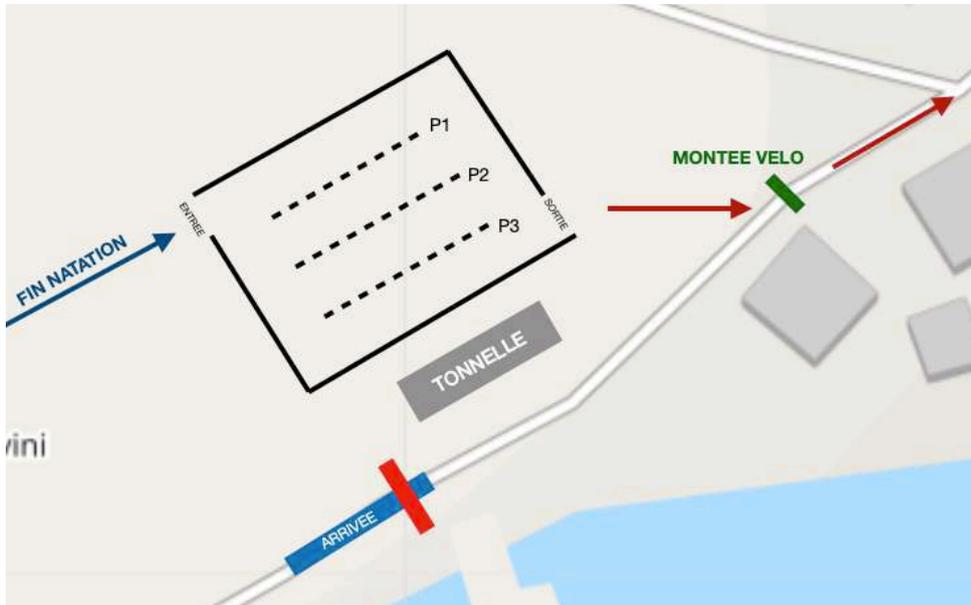
Cross Triathlon 9/11 ans :

1 boucle de natation (150m) / 1 boucle de VTT (0,5km) + 1 boucle de VTT (2km) / 2 boucles de course à pied (2x0,5km)

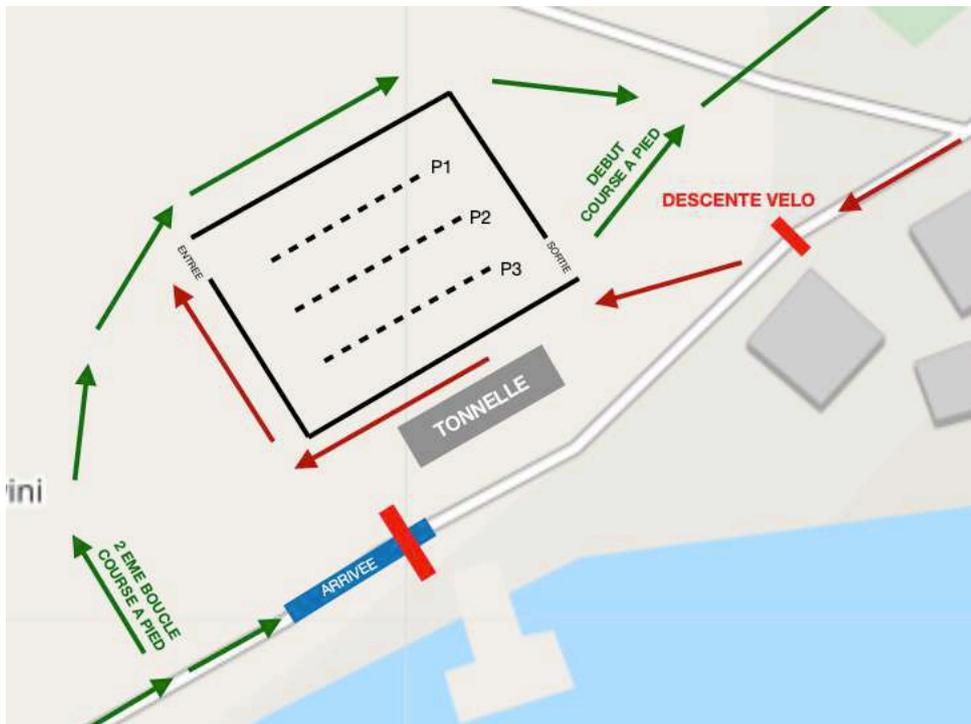




TRANSITION NATATION → VELO :



TRANSITION VELO → COURSE A PIED → ARRIVEE :





Chapitre 8 - Ravitaillement

Il y aura un poste de ravitaillement uniquement sur le parcours course à pied situé entre le motu et l'entrée dans le jardin botanique. Il sera accessible dans les 2 sens de la course.

Il y aura donc 2 ravitaillement par tour de 2.5 km de cap.

Chapitre 9 - Classement et récompenses

Courses	Podiums		
Cross Triathlon 6-8 ans	Scratch filles		Scratch garçons
Cross Triathlon 9-11 ans	Scratch filles		Scratch garçons
Triathlon XS	Scratch femmes		Scratch hommes
	Podium benjamine		Podium benjamin
Triathlon S	Scratch femmes		Scratch hommes
	🇫🇹 Catégorie cadette/junior (licencié(e)s FTTRI)		🇫🇹 Catégorie cadet/junior (licencié(e)s FTTRI)
	Catégorie sénior femmes		Catégorie sénior hommes
	Catégorie master femmes		Catégorie master hommes
Triathlon M (individuel)	Catégorie sénior femmes		Catégorie sénior hommes
	Catégorie master femmes		Catégorie master hommes
	🇫🇹 Scratch femmes		🇫🇹 Scratch hommes
Triathlon M (équipe)	1ère équipe femme	1ère équipe homme	1ère équipe mixte

Chapitre 10 - Responsabilité

Les triathlètes acceptent lors de leur inscription les dispositions du présent règlement. La manifestation est placée sous la responsabilité du club organisateur et de la commune sous l'égide de la FTTRI. Les organisateurs déclinent toute responsabilité en cas de non-respect des clauses du présent règlement, de vols ou pertes de biens.

Chapitre 11 - Environnement

Chaque concurrent s'engage à respecter l'environnement et à ne jeter aucun déchet sur le site, des poubelles sont mises à disposition. Le non-respect pourra entraîner une sanction voire la disqualification du concurrent.



Chapitre 12 - Droit à l'image

En s'inscrivant, le participant consent à ce que le club organisateur et la Fédération Tahitienne de Triathlon utilise les images (photos et vidéos) sur lesquelles il pourrait être identifié dans le cadre de diffusions promotionnelles et publicitaires et ce sans limite de temps.

Conformément à la loi « Informatique et Libertés » du 6 janvier 1978 modifiée et, lorsque celle-ci y renvoie expressément, au Règlement Général sur la Protection des Données du 27 avril 2016, vous bénéficiez :

- D'un droit d'accès, de rectification ou de suppression des informations vous concernant,
- Du droit à la portabilité de vos données
- Du droit à la limitation d'un traitement vous concernant. Vous pouvez, par exemple, limiter les supports sur lesquels les images peuvent être diffusées.
- Du droit, pour motifs légitimes, de vous opposer à ce que vos données fassent l'objet d'un traitement

Vous pouvez à tout moment retirer votre consentement. Tout exercice de ces droits peut s'effectuer sur simple demande en vous adressant à fedetahititriathlon@gmail.com.

Consulter le site de la CNIL : www.cnil.fr